

Image not found or type unknown



## Licenciement inaptitude et Anpe

Par **Didier Sermet magdelain**, le **16/02/2018** à **16:25**

Bonjour, je voulais juste savoir si l'ANPE comptabilise la prime de licenciement pour inaptitude physique professionnels avec les congés payés pour les jours de carences?  
Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **16/02/2018** à **18:15**

Bonjour,

Je présume que vous voulez parler de Pôle Emploi...

L'indemnité de licenciement ne constitue un différé d'indemnisation que pour la partie supra-légale c'est à dire si elle dépasse dans le cadre d'une inaptitude professionnelle 1/2 salaire brut par année de présence jusqu'à la 10<sup>e</sup> année et 2/3 au-delà...

Il est à noter que l'indemnisation du préavis ne peut pas constituer un différé d'indemnisation même non effectué du fait de l'inaptitude...